

Référendum communal

Commune de Gland

Publication de l'acte contesté au pilier public: 3 juin 2021

Dernier délai pour la remise des listes de signatures à la Municipalité: 16 août 2021

Les électeurs soussignés demandent, en vertu de l'art 147 de la Constitution vaudoise et des articles 107 et suivants de la LEDP, que la question suivante soit soumise au corps électoral :

« Acceptez-vous la décision du Conseil communal du 18 février 2021 acceptant le préavis municipal No 90/2021 relatif à Plan d'affectation La Crétaux ? »

Pour que votre signature soit valable, l'ensemble des conditions suivantes doit être rempli:

Votre domicile politique est **Gland** et vous êtes inscrit au rôle des électeurs en matière communale (LEDP, art. 5, al. 2).

Si vous êtes étranger-ère, vous devez habiter en Suisse depuis plus de 10 ans et dans le canton de Vaud depuis plus de 3 ans.

Celui qui falsifie le résultat de la récolte de signatures est punissable selon l'art. 282 du Code pénal suisse.

Les indications mentionnées ci-dessous doivent être manuscrites et apposées par le signataire lui-même.

La loi interdit l'adjonction d'annexes; les signatures supplémentaires doivent être apposées sur une autre liste.

Nom à la main, lisiblement	Prénom	Date de naissance Complète J-M-A	Adresse précise Rue et no	Signature Indispensable	Contrôle Laisser en blanc
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					

La **Municipalité** atteste que les citoyens ci-dessus sont inscrits au rôle des électeurs à la date du (jour du contrôle par le greffe) et que le nombre des signatures valables est de

Au nom de la **Municipalité**

Comité référendaire à 1196 Gland:

Pascal et Ariane Riesen, Tilleuls 15 ; Beat et Rollande Müller, Tilleuls 13 ; Pierre et Patricia Wegmüller, Tilleuls 19 ; Rolf et Saïda Maurer, Tilleuls 21 ; Christine Schürch, Tilleuls 23, Anne Viquerat, rte de Nyon 10A.

Merci de **retourner** cette liste, même incomplète, au plus tard le 13 août 2021 au **Comité référendaire AvenirGland** ,
Att. Pascal Riesen, chemin des Tilleuls 15, 1196 Gland.

Référendum communal Commune de Gland

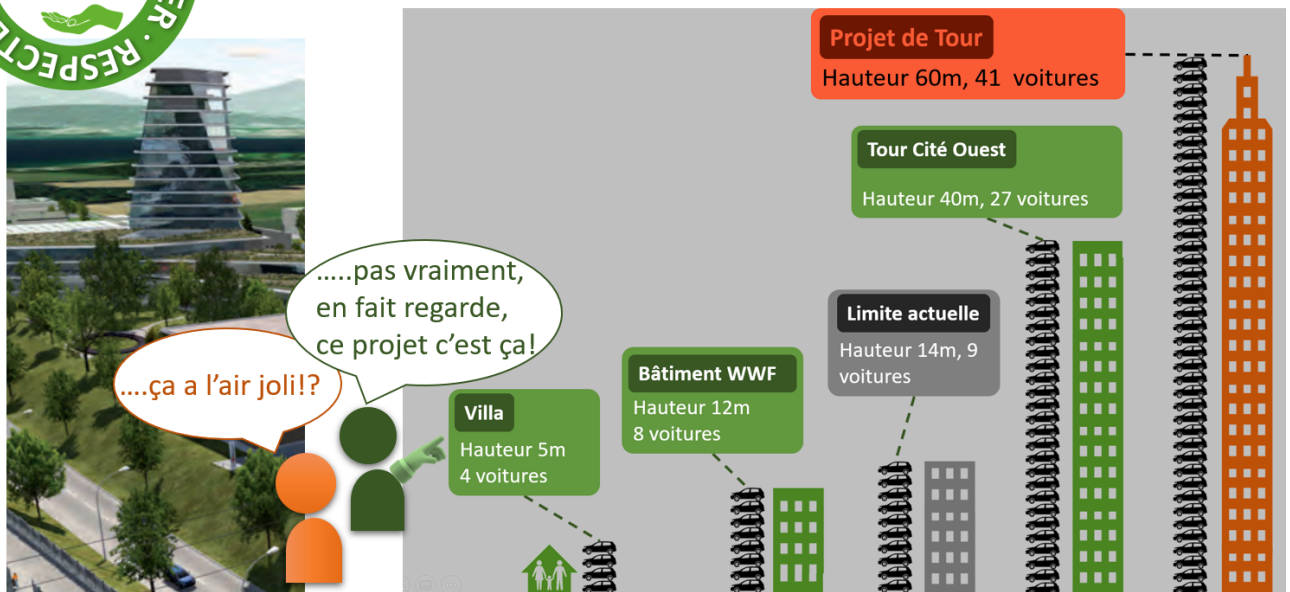
Une tour démesurée de 60 mètres à Gland? NON merci !

Le plan d'affectation «La Crétaux», accepté par le conseil communal le 18 février 2021, autorise la reclassification de trois parcelles privées à une nouvelle hauteur constructible passant d'une hauteur autorisée initiale de 14 mètres à 60 mètres. Depuis sa mise à l'enquête, nous avons alerté la Municipalité sur l'impact indésirable lié au développement urbanistique sans précédent pour la ville Gland !



PA La Crétaux

NON à une tour emblématique de 60m



- o **NON** à un projet hors normes et en vis-à-vis direct de quartiers résidentiels !
- o **NON** à une augmentation du trafic routier sur l'avenue du Mont-Blanc déjà saturée !
- o **NON** à une augmentation de la pollution de l'air, sonore et visuelle !
- o **NON** à un bâtiment contraire aux principes d'une ville au label Cité de l'énergie !
- o **NON** à une tour qui menace l'équilibre et la vie des oiseaux !

Il y a d'autres configurations possibles plus harmonieuses et plus respectueuses des gabarits propres à notre commune. Ne laissons pas notre belle région devenir la proie de constructions démesurées et sauvagons notre qualité de vie pour notre avenir et celui des générations futures.

Le PPA La Crétaux est un projet démesuré: c'est l'ouverture vers une transformation urbaine inacceptable pour notre agglomération ! Des alternatives sont possibles ! Le refus d'un projet n'est pas la condamnation définitive de celui-ci mais un appel à une révision qui préserve les intérêts de tous sans privilégier uniquement l'intérêt d'une entreprise privée.

Avec ce référendum, la population décide: êtes-vous pour le maintien d'un développement proportionné de nos quartiers ? Êtes-vous pour ou contre le principe de constructions démesurées à Gland ?

Nous sommes pour le développement de l'activité économique à Gland, mais pas dans la démesure ! L'harmonie de notre ville et notre qualité de vie doivent être sauvegardées ! C'est notre priorité.

Cet argumentaire n'engage que ses auteurs

Comité référendaire AvenirGland

Att. Pascal Riesen
Chemin des Tilleuls 15
1196 Gland

Retrouvez **AvenirGland** sur: www.avenirgland.ch et notre page facebook.com/AvenirGland